

AVIS PUBLIC


EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :

Lors de la séance ordinaire du 4 décembre 2018, le conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT 535-2018, RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LA VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES DANS LES LIMITES DE LA MUNICIPALITÉ

Que toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau municipal au 421, 4^e Avenue, de 8h30 à 16h30 du lundi au jeudi.

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 5 décembre 2018.



Véronique Piché
Directrice générale – secrétaire-trésorière